

Séance du 9 novembre 2018 à 20 heures 30

Monsieur le Maire propose d'amortir sur une durée de 10 ans. Voici le tableau récapitulatif de la proposition de durée d'amortissement :

Article amortissement	Libellé	Montant total à amortir	Durée d'amortissement	Montant annuel à amortir
204133	Subvention d'équipement versée au département	3302,83 €	10 ans	330,28 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition d'amortissement à compter de l'année 2019.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE POUR LA PERIODE DU 01/01/19 AU 31/12/22**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2018 qui a accepté l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour l'année 2018. Il convient de délibérer de nouveau pour reconduire cette assistance sur la période 2019-2022.

Monsieur Daniel ROUSSEAU rappelle les missions du syndicat de la voirie avec les communes conventionnées, missions propres à améliorer la connaissance géométrique et structurelle du réseau routier et à déterminer des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine routier communal.

Le coût annuel est assis sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour la commune de La Devise : 0,70 € / habitant, soit 759,50 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité l'assistance technique générale proposée par le syndicat Départemental de la Voirie et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

➤ **AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT MARD**

Une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de quatre machines d'une hauteur de 150 mètres sur la commune de St Mard a été déposée le 4 novembre 2016, par la SES Ferme Eolienne de St Mard, dont le siège se situe à Strasbourg.

Une enquête publique préalable est ouverte depuis le 10 octobre à la mairie de St Mard jusqu'au 9 novembre 2018.

Les communes situées dans le rayon d'affichage du projet sont chargées d'afficher l'avis d'enquête publique, ce qui a été fait, et les conseils municipaux de ces mêmes communes doivent donner un avis sur le projet.

Monsieur Sylvain BAS, 1^{er} adjoint en charge de la commission environnement, présente le projet. Chaque conseiller municipal a reçu, à l'appui de la convocation du présent conseil municipal, une note de synthèse du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet et donner son avis. Pour information, la commune de St Mard a donné un avis défavorable.

Madame Aline BLANCHET demande si les éoliennes seront visibles de Vandré. Sylvain BAS répond que oui. Daniel ROUSSEAU précise que sur les communes déléguées de Chervettes et de St Laurent de la Barrière, elles seront encore plus visibles. Marc CHARPENTIER intervient également pour dire que les éoliennes sont installées sur des terrains cultivés, ce qu'il trouve dommageable.

Après avoir fait un tour de table et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable avec 24 voix CONTRE, 2 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

➤ **AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BERNAY ST MARTIN, BREUIL LA REORTE ET PUYROLLAND**

Une autre demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de huit machines d'une hauteur de 180 mètres sur les communes de Bernay-St-Martin, Breuil-la-Réorte, Puyrolland, a été déposée le 11 décembre 2017, par la SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES, dont le siège se situe à Brech dans le Morbihan.

Une enquête publique se déroulera du 12 novembre au 14 décembre inclus à la mairie de Bernay-St Martin. De la même manière que pour le projet de St Mard, La Devise faisant partie du rayon d'affichage, l'avis d'enquête publique a été affichée et le Conseil Municipal est amené à donner un avis. Les conseillers municipaux ont également été destinataires d'une note de synthèse du projet.

Monsieur Sylvain BAS présente le projet. Pour information toujours, la commune de Breuil la Réorte a donné un avis favorable au projet.

Après avoir fait un tour de table et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet avec 26 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Monsieur le Maire termine en annonçant qu'un observatoire éolien départemental a été demandé par Monsieur le Président du Département, M. Dominique BUSSEREAU afin de dégager les zones les plus occupées. Aucun contrôle n'existe à ce jour sur les territoires notamment pour prioriser des zones moins fournies. Des règles devraient être fixées dès 2020 avec la mise en application du PLUiH.

➤ DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2018 – 2809 – 9 du 28 septembre 2018 portant sur l'acceptation d'un chèque d'indemnisation de GROUPAMA suite au sinistre dans l'école primaire le 24 avril 2018

Décision n° 2018 – 1110 – 1 du 11 octobre 2018 portant sur la réalisation d'un emprunt de 40 000 € pour le budget commerces Place de la République

Décision n° 2018 – 2310 – 2 du 23 octobre 2018 portant sur l'acceptation de dons

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la CDC Aunis Sud pour l'année 2017. Ce rapport, très agréable à lire, informe chaque conseiller (qui en est destinataire), des activités et des bilans dans l'ensemble de leurs compétences communautaires. Monsieur le Maire présente, page par page, les domaines présentés.

Un appel d'offres est en cours à la CDC Aunis Sud concernant le choix d'une entreprise pour les travaux sur la piscine de La Devisse : un nouveau liner devrait être installé dans le grand bassin d'ici la prochaine saison estivale. Monsieur le Maire pourra bientôt préciser ces travaux.

Monsieur Sylvain BAS poursuit en expliquant le résultat de l'étude sur la construction d'une nouvelle salle des fêtes réalisée par le Cabinet Moreau. Une étude comparative a été présentée sur le lieu et la commune d'implantation la plus favorable entre les trois communes déléguées. Il se trouve que Chervettes reste la mieux placée, proche de la mairie. Le terrain proposé à Vandré était situé en zone naturelle, trop proche de l'église, ce qui contraindrait trop fortement un éventuel projet d'un point de vue d'urbanisme. Quant à St Laurent de la Barrière, le lieu projeté nécessiterait la réalisation d'une bâche incendie, engageant des coûts et de la surface supplémentaire. A cette étape de pré-étude, le Conseil Municipal devra se positionner dès le vote du budget 2019 pour choisir ou non de poursuivre l'étude en engageant un architecte pour arriver à un permis de construire, ce qui préciserait le projet et affinerait le coût des travaux estimé à ce jour à 1 208 000 € HT hors maîtrise d'œuvre pour une salle polyvalente d'une surface de 350 m² pour la salle principale et 575 m² pour l'ensemble du bâtiment. 3 800 m² sont prévus en espaces verts, parkings et voies d'accès. L'accent a été mis sur le cadre extérieur qui doit être accueillant et agréable. Monsieur Jean-Jacques MEZILLE demande, dans le cas d'une construction d'une nouvelle salle, quelle pourrait être la destination de la salle des fêtes de Vandré dont la couverture a été refaire. Monsieur BAS lui répond que les travaux de réfection de la couverture étaient indispensables pour protéger le bâtiment, qu'il convient d'entretenir correctement. Cette salle communale aura forcément une utilité pour les associations ou pour l'école notamment.

Monsieur le Maire rebondit sur les travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes à Vandré. Il remercie vivement l'entreprise Nouriau et son équipe d'ouvriers qui ont œuvré pour faire vite compte tenu du climat pluvieux annoncé. Trois semaines avaient été prévues de blocage de la salle, deux semaines ont été suffisantes, laissant place aux activités des associations plus vite que prévu. La charpente découverte est en très bon état, seuls 4 chevrons ont été changés et offerts par l'entreprise.

L'appel à candidature lancé par la commune pour trouver un aménageur pour le lotissement de la commune déléguée de Chervettes a été infructueux. Monsieur le Maire et Monsieur Daniel ROUSSEAU évoquent les risques si le projet ne sortait pas rapidement, vis-à-vis du PLUiH. Relancer l'appel à projets a été jugé inutile, puisque personne n'y a répondu récemment. Le géomètre est donc missionné pour déposer rapidement un permis de lotir qui pourrait être accepté pour le début d'année 2019, et commercialisé dès 2019. La voirie a été estimée à 140 000 € environ. L'idée reste de vendre les parcelles les plus proches de la voirie existante, afin de financer les travaux de voirie intérieure et de commercialiser les parcelles à l'arrière. 8 lots ont été dessinés d'une surface entre 813 et 917 m².

L'appel à Manifestation d'Intérêt pour la revitalisation des centres bourgs initié par le Département et pour lequel notre commune avait été retenue n'a pas abouti. Monsieur ROUSSEAU explore d'autres pistes pour transformer l'îlot de ruines de l'entrée Ouest de Chervettes.

Madame Isabelle DECOURT demande s'il est possible de sécuriser l'entrée Nord de Chervettes venant de St Mard. Monsieur le Maire répond qu'une demande sera faite auprès du Département en ce sens, s'agissant d'une route départementale. Une autre demande a été envoyée au Pinier. Le Département sera également sollicité pour sécuriser ce village.

Le repas des aînés a eu lieu le 20 octobre. 120 couverts ont été installés. La journée a été bien appréciée par les aînés. Des photos sont projetées.

Le bulletin municipal avance bien selon Monsieur Gaël THOMAS, adjoint chargé de la communication. Il devrait être prêt pour une diffusion à la fin de l'année.

Mireille GAILLET est appelée à informer l'assemblée de l'annulation du rallye d'automne compte tenu des manifestations annoncées au sujet des prix des carburants. Les risques de mouvement de groupe non contrôlables ont contraint les organisateurs à avoir décidé d'annuler la manifestation. Il est déploré que les bénévoles, actifs sur une année pour un tel événement, doivent être bien déçus, tout comme les passionnés amateurs.

Une plantation des arbres est prévue sur la commune de St Laurent de la Barrière le 24 novembre prochain par l'ACCA de St Laurent de la Barrière. Le Conseil Municipal Jeunes a été invité à y participer. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux disponibles et volontaires d'intégrer l'équipe bénévole partante.

Madame Marie-Véronique CHARPENTIER présente un rapport des actions du Conseil Municipal Jeunes : Elise CATEAU, Maire du CMJ, est venu présenter le CMJ au repas des aînés et a prononcé un discours. Un appel à candidature a été réalisé auprès des jeunes de Chervettes et de St Laurent de la Barrière pour rejoindre l'équipe municipale de jeunes de Vandré déjà formée. Une réponse positive pour l'instant a été recensée, mais d'autres sont attendues. Les jeunes ont prévu une étude du parcours et des énigmes dans le cadre de leur projet de mise en place d'un parcours de randonnée pour les familles. Une visite du centre équestre, à leur demande, aura lieu le 24 novembre au centre de St Georges du Bois « Les Cavaliers du Plaisir », en remerciant la structure d'avoir répondu présent à leur demande.

Une nouvelle association a déposé ses statuts en mairie : l'association Palets Vandré 17. Monsieur Patrick PERRIN, adjoint en charge de l'animation et des associations, doit se rapprocher des dirigeants pour organiser leur activité, puisqu'ils sont demandeurs d'un endroit pour s'entraîner à l'abri. Tout bâtiment communal mis à disposition devra faire l'objet d'une convention d'occupation que le Conseil Municipal devra accepter par délibération.

Il est rappelé qu'une commission aménagement élargie à l'ensemble du Conseil Municipal est prévue jeudi 15 novembre à 18h à la salle de St Laurent de la Barrière, le sujet principal traité étant l'avancée du PLUiH.

Les cérémonies du 11 novembre auront lieu à 9h30 à St Laurent de la Barrière et à 11h à Vandré. La cérémonie cantonale a lieu cette année à 12h à Surgères.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée le vendredi 14 décembre à 20h puisqu'une délibération concernera la validation du rapport sur les zones humides des 3 communes déléguées, et que le cabinet en charge de l'étude viendra en faire une présentation en amont du conseil.

La séance est levée à 22h35.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISE, le 12 novembre 2018

**Le Maire,
Pascal TARDY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Tardy', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains text that is partially obscured by the signature. The signature is bold and stylized, with long horizontal strokes extending to the right.